



Conditions générales de participation et d'inscription aux activités proposées

Conditions d'inscription

- . Nos activités sont réservées aux membres de l'APEGE.
- . Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site Internet www.apege.ch ou au moyen du formulaire papier.
- . Le nombre de places par activité est limité. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée dans la mesure des places disponibles, Si nécessaire, une liste d'attente est constituée. L'Apege s'efforce de répondre de manière équitable aux demandes de ses membres.

Responsabilité

- . L'Apege décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors des activités proposées.
- . Dans le cadre de leurs dispositions légales, les entreprises de transport ne répondent que des dommages qui ont un rapport causal avec leur exploitation.
- . L'Apege décline toute responsabilité en cas d'accident pour toutes les activités proposées en Suisse ou à l'étranger.
- . Chaque participant est tenu d'être assuré contre les accidents et d'avoir une assurance responsabilité civile et annulation/rapatriement pour les séjours.
- . Chaque participant doit être autonome et évaluer lui-même son aptitude à participer aux activités proposées dans les meilleures conditions et dans le respect du groupe.
- . En cas de malaise ou d'accident, l'organisateur a l'autorisation de faire appel aux services d'urgences médicales s'il le juge nécessaire.
- . Toutes les activités proposées restent sous réserve de modifications.
- . Les activités sont confirmées seulement s'il y a suffisamment de participants.

> En s'inscrivant, chaque personne confirme avoir pris connaissance des conditions générales de participation à l'activité proposée et être en accord avec celles-ci.

Conditions d'annulation d'une activité, d'un séjour

- . Si vous devez annuler votre inscription, avertir au plus vite l'organisateur de l'activité. Ce dernier se chargera d'attribuer la place laissée vacante.
- . En cas d'urgence, juste avant une sortie ou un séjour, appelez le numéro de téléphone indiqué sur l'annonce de l'activité par l'organisateur.
- . Pour les séjours, se référer aux conditions d'annulation propres au séjour.